

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel
de défense et de protection civiles

Nice, le **14 AOUT 2018**

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les maires des Alpes-
Maritimes

Affaire suivie par : Anne-Cécile NOVELLA

☎ : 04.93.72.23.10

✉ : pref-sidpc@alpes-maritimes.gouv.fr

📎 : Circulaire aux maires_saison cévenole_2018 .odt
N°2018-0321

Objet : lancement de la saison « pluies méditerranéennes intenses » (saison cévenole) 2018

P.J. : affiche des 8 bons comportements en cas de pluies méditerranéennes intenses

À la suite des graves inondations du 3 octobre 2015 ayant provoqué le décès de 20 personnes dans le département, les ministères de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire ont instauré depuis 2016 au sein de l'arc méditerranéen, la campagne relative à la « saison cévenole » qui s'étend du 1^{er} septembre au 15 décembre.

En effet, chaque année de plus en plus tôt, le sud-est de la France connaît des épisodes de pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines sur nos territoires touristiques et fortement urbanisés : l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures.

Dans l'objectif que chacun prenne conscience de son exposition au risque et sache adopter les comportements de sauvegarde face à ces phénomènes de pluies extrêmes, des mesures de sensibilisation et de communication doivent permettre à nos concitoyens de prendre conscience de leur exposition au risque inondation. Il s'agit de développer une véritable culture du risque rendant le citoyen acteur de sa propre sécurité pour permettre aux territoires de devenir plus résilients face à ces événements.

Cette campagne de sensibilisation est reconduite pour l'année 2018 et comprend une affiche A3, des modèles d'insertion presse ainsi que des vignettes web pour la diffusion sur internet et les réseaux sociaux. Je vous remercie d'assurer une large diffusion de cette campagne auprès de vos habitants.

Je vous rappelle également la nécessité d'intégrer ce risque dans vos documents d'information préventive notamment dans vos dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) dont la rédaction demeure une obligation pour l'ensemble des communes du département et pour lesquels mes services peuvent vous apporter un appui au travers des missions d'appui opérationnelles (MAO).

Enfin, pour vous assurer du caractère opérationnel de vos dispositifs de gestion de crise, je vous demande de mettre à jour régulièrement vos plans communaux de sauvegarde (PCS) et de réaliser des exercices de gestion de crise. La circulaire du 1^{er} juin 2017 relative à l'évolution du service d'avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) vous précise utilement l'ensemble des outils d'anticipation météorologiques pouvant être mobilisés en cas d'épisode cévenol.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans le cadre de cette campagne de sensibilisation qui s'inscrit pleinement dans la prévention des risques majeurs.

**Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB-A 3956**

Jean-Gabriel DELACROY

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



ROUTE INONDÉE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation